

┌ CFVU DU 24 MARS 2023 ┐

PARTIE – ADOPTIONS

01/ Délibération sur l'aménagement des MCCC

01.01 – Délibération CFVU sur l'aménagement des MCCC semestre 2 2022-2023

Direction de la formation

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 73 35 – Télécopie : + 33 (0)4 78 69 70 18

<http://www.univ-lyon2.fr>

CFVU du 24 mars 2023**Organisation et information - Evaluations du second semestre 2022-2023**

Les mouvements sociaux en cours bouleversent le déroulement normal des activités d'enseignement. À cette occasion, des évaluations de contrôle continu ont pu être empêchées dans leur fréquence et leur forme initialement prévues. La priorité reste de garantir l'égalité de traitement entre les étudiant.es en maintenant dans la mesure du possible les MCCC votées en CFVU. Il n'est, par ailleurs, pas souhaitable de modifier le calendrier actuel du semestre afin de ne pas mettre les étudiants en difficulté (candidatures en master, travail d'été...). Dans cette situation, et afin de permettre la validation du semestre, certains aménagements des modalités d'évaluation peuvent être nécessaires.

Une information à destination des étudiants devra être adressée par la composante, dans toute la mesure du possible avant le 08 avril 2023, spécifiant les modalités d'évaluation par EP, les modifications et les nouvelles évaluations le cas échéant.

Aménagement des modalités d'évaluation

Dans le cas où toutes les évaluations du contrôle continu prévues dans les MCCC n'auraient pas pu avoir lieu, deux modalités peuvent être mises en œuvre, à l'appréciation des équipes pédagogiques :

- 1) Un calcul de la note moyenne uniquement à partir des épreuves auxquelles l'ensemble des étudiants ont participé durant le semestre ;
- 2) La réalisation d'un travail de substitution par chaque étudiant en remplacement des épreuves ou travaux qui devaient avoir lieu au cours des journées de mouvements sociaux. Ce travail respectera la durée initiale de l'épreuve de contrôle continu organisée sur site, la difficulté pédagogique et/ou les critères d'évaluation de ladite épreuve initiale.

Organisation des MCCC

Un contrôle continu peut être remplacé par une évaluation unique se déroulant sur le 2nd semestre hors période d'examen.

Les responsables de formation doivent veiller à ce que tous les étudiants puissent bénéficier d'évaluations similaires pour un EP.

Les équipes pédagogiques veilleront à ce que les délais soient raisonnables entre les dates d'envoi des sujets à traiter, et celles de retour des travaux réalisés par les étudiants.